



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 23/05/24

Services express régionaux métropolitains en Centre-Val de Loire Lancement des études prospectives

A la suite de la loi relative au développement des services express régionaux métropolitains (SERM), promulguée le 27 décembre 2023, le ministre délégué chargé des Transports a présenté le 23 avril dernier les éléments permettant aux collectivités d'obtenir le statut de SERM sur leur territoire.

Les SERM sont des offres multimodales de services de transports collectifs, alternatives à la voiture individuelle. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones péri-urbaines.

Deux projets sont envisagés en Centre Val de Loire, sur l'Orléanais et en Touraine.

Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val de Loire et François Bonneau, président du Conseil régional, viennent de signer deux conventions de financement, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2023-2027, portant sur :

- la réalisation d'études prospectives des mobilités en vue de constituer des SERM en Touraine et dans l'Orléanais ;
- la mise en place d'un accompagnement technique par SNCF sur la partie ferroviaire des mobilités des futurs SERM.

Ces conventions de financement, d'un montant respectif de 2 000 000 € et de 200 000 €, sont une première étape au développement des services express régionaux métropolitains en région Centre-Val de Loire.

CONTACTS PRESSE

Cabinet de la préfète

Service régional de la communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35

Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr